

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE
MRC DE L'ISLET**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 7 avril 2025 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette et Karine Godbout, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. La conseillère Marlène Bourgault est absente. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Au préalable de la rencontre, M. le maire laisse la parole à Madame Isabelle Gauvin, Directrice générale des Habitations St-Pamphile, qui annonce la construction de la Phase 3 de la résidence pour personnes âgées.

Ensuite, M. le maire laisse la parole à un groupe de jeunes de 6^e année, qui étaient organisateurs de la soirée glacée 2025. Ils donnent un compte-rendu de l'événement et remercient la municipalité de leur implication. M. le maire leur remet un chèque d'un montant de 1 645.18\$ représentant les profits de cette soirée.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux citoyens présents et en visionnement sur le canal communautaire.

2025-073

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

2025-074

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2025 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale greffière-trésorière présente à l'assemblée en cours.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation

2025-076

2025-077

2025-078

5. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS
5.1. NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT - MRC

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Monsieur Gaétan Anctil soit nommé maire suppléant au conseil des maires de la MRC de L'Islet en cas d'absence du maire, M. Mario Leblanc.

5.2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2025-003 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-PAMPHILE

Monsieur le conseiller Sébastien Thibault donne avis de motion qu'un règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Saint-Pamphile sera adopté à une séance subséquente du conseil de la Ville de St-Pamphile.

5.3. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-003 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-PAMPHILE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le projet de règlement 2025-003 soit par la présente accepté. Ledit projet de règlement sera disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité.

5.4. AUTORISATION DE DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q.C. C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction à un défendeur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile intente devant la Cour municipale de la MRC de L'Islet, des poursuites pour la sanction d'une infraction à une disposition d'un règlement municipal de la Municipalité ou d'une loi ou d'un règlement provincial relevant de sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour assurer efficacement et légalement ces poursuites pénales devant la Cour d'autoriser des personnes à délivrer, au nom de la Municipalité, ces constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser le procureur ou les procureurs de la Cour municipale de la MRC de L'Islet à délivrer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Pamphile, des constats d'infraction pour toute infraction à un règlement municipal de la Municipalité ou à toute loi ou règlement provincial relevant de la compétence de cette dernière.

5.5. RÉSULTATS DISPOSITION DE BIEN – PARTIE DE LA STRUCTURE 223, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune offre pour la disposition d'une partie de la structuré du 223, rue Principale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout



N° de résolution
ou annotation
2025-079

2025-080

2025-081

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité annule la disposition de bien d'une partie de la structure du 223, rue Principale.

5.6. DISPOSITION DE BIEN – CHEVRONS DU 223, RUE PRINCIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité dispose des chevrons de la bâtisse du 223, rue Principale et autorise la directrice générale à procéder à la vente du matériel par appel d'offres;

QUE les offres seront reçues jusqu'au 28 avril 2025, 10 h;

QUE la municipalité n'accepte aucune offre sous le montant de 4 000\$;

5.7. CRÉATION DU DOSSIER D'UN UTILISATEUR CLICSÉQR

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise Mme Joëlle Vitalis, adjointe administrative, à créer un dossier utilisateur ClicSéQur pour l'employé Alexandre Bourgault, et qu'elle soit autorisée à signer les documents relatifs pour et au nom de la municipalité.

5.8. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAMPHILE DANS LA DÉMARCHE DE RÉFLEXION SUR LES RESSOURCES HUMAINES DU SUD DE LA MRC DE L'ISLET

ATTENDU QUE les municipalités du sud de la MRC de L'Islet font face à des enjeux liés à leurs ressources humaines, incluant le recrutement, la formation et d'autres défis associés;

ATTENDU QUE les municipalités du sud de la MRC de L'Islet reconnaissent que la réflexion commune sur les ressources humaines et les structures organisationnelles constitue une solution potentielle pour répondre à ces enjeux;

ATTENDU QUE les municipalités du sud ont exprimé leur intérêt et leur besoin de réfléchir sur leurs ressources humaines, leur organigramme, et d'explorer des pistes d'amélioration pour mieux répondre aux besoins collectifs;

ATTENDU QUE l'agence Mallette a soumis une offre de services conforme aux besoins identifiés par les municipalités et détaillant clairement son mandat et ses obligations;

ATTENDU QUE cette démarche peut être financée dans le cadre de l'Entente de vitalisation, volet projets concertés, qui rassemble toutes les municipalités du sud de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pamphile a décidé de formaliser son engagement dans cette démarche commune et de permettre à ses ressources humaines d'y investir le temps nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution
ou annotation

2025-082

2025-083

2025-084

2025-085

1. D'engager la municipalité de Saint-Pamphile à participer à la démarche de réflexion commune aux 7 municipalités du sud sur les ressources humaines;
2. De s'assurer de l'engagement de la municipalité de Saint-Pamphile dans cette démarche en y consacrant l'énergie et le temps nécessaires à sa réussite;
3. D'autoriser la direction générale à signer le contrat de services avec l'agence Mallette pour officialiser la participation de la municipalité à cette réflexion stratégique.

5.9. EXAMEN DE L'ÉTAT DES RÔLES D'ÉVALUATION

M. le maire explique à la population que le rôle ne sera probablement pas reconduit, mais rééquilibré suite aux constats faits par le service d'évaluation de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

7. TRANSPORTS

7.1. APPEL D'OFFRES – ENROBÉ BITUMINEUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité entend procéder à un appel d'offres public pour des travaux d'enrobé bitumineux.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. TRAVAUX RUE SAINT-FRANÇOIS ET CARON

Monsieur le conseiller Gaétan Anctil informe la population que des travaux auront lieu dans les rues Saint-François et Caron à partir de la fin avril et ce, pour une période d'environ 12 semaines.

8.2. APPEL D'OFFRES – CHEMISAGE DES CONDUITES AQUEDUC RUES SAINT-FRANÇOIS ET CARON

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité entend procéder à un appel d'offres public pour le chemisage des conduites aqueduc des rues Saint-François et Caron.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1. BUDGET RÉVISÉ – OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA – L'ISLET

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le budget révisé 2025 soit déposé et accepté.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. PARTICIPATION AU CONGRES AQLP

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Monsieur Alexandre Bourgault, directeur des loisirs, soit autorisé à participer au congrès de l'AQLP, qui aura lieu à Québec les 27, 28 et 29 mai 2025, au coût de 490\$ + taxes, et que les dépenses inhérentes soient acceptées.



N° de résolution
ou annotation

2025-087

10.2. CONFIRMATION D'EMPLOI ARÉNA - ENTRÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'emploi de Madame Hannah Leblanc à titre de préposée aux entrées soit confirmé pour le département de l'aréna et qu'elle soit soumise à la politique salariale des employés saisonniers.

10.3. DEMANDE DE LA MRC DE L'ISLET POUR LA RÉPARTITION DES COÛTS D'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES SUPRA LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile possède et exploite plusieurs équipements et infrastructures supra locaux dont l'aréna et la piscine municipale, et que par conséquent, les coûts associés à l'entretien et la mise à niveau sont de plus en plus significatifs au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile désire maintenir ces équipements en bon état et ce, de façon durable dans le temps afin que les usagers puissent en profiter longtemps et de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à maintenant, l'entretien et l'exploitation de ces équipements est à la charge exclusive des contribuables de Saint-Pamphile;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile vise à diminuer la charge des dépenses liées à ces infrastructures supra locales;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures de loisirs profitent également aux résidents.es des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'exploitation de ces équipements régionaux assumés par la municipalité de Saint-Pamphile ne reflètent pas nécessairement l'utilisation réelle ou les bénéfices tirés par chaque municipalité voisine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pamphile souhaite assurer une répartition plus équitable et transparente des coûts d'exploitation des équipements régionaux, basée sur des critères objectifs tels que l'utilisation, la population ou la capacité de payer;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'établir un plan d'action clair et détaillé pour la mise en œuvre d'une nouvelle formule de répartition des coûts, afin d'assurer la pérennité et l'efficacité des équipements régionaux;

CONSIDÉRANT QUE cet enjeu doit être porté à l'attention de la MRC de L'Islet puisque plusieurs municipalités possèdent ce type d'équipements ou d'infrastructures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile demande officiellement à la MRC de L'Islet d'établir un plan d'action pour la révision de la formule de répartition des coûts d'exploitation des équipements régionaux.

QUE ce plan d'action soit élaboré en consultation avec les municipalités concernées et qu'il inclue :



N° de résolution
ou annotation

- Une analyse des coûts d'exploitation actuels et des critères de répartition existants ;
- Une proposition de nouvelle formule de répartition basée sur des critères objectifs et équitables ;
- Une évaluation des impacts financiers de la nouvelle formule pour chaque municipalité concernée;
- Un échéancier de mise en œuvre de la nouvelle formule ;

QUE la MRC de L'Islet présente ce plan d'action aux municipalités concernées dans un délai de 6 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de L'Islet et aux autres municipalités concernées.

11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET

11.1. RAPPORT SUR LES PERMIS

2025-088

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Marc Vaillancourt	519 Elgin Sud
Germain Thériault	56 Guimond Ouest
Marco Blanchet	128 rue Thibodeau
Simon Jalbert	220 rang 6
Marc St-Germain	80 grande Rivière-Noire
Denis Mercier	330 rue Principale
Les Habitations St-Pamphile	80 Foyer Nord

12. FINANCES

12.1. COMPTES À PAYER

2025-089

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les comptes apparaissant au journal des achats du mois de mars 2025 au montant de 315 594.18\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

12.2. DÉPENSES SUR VISA – FÉVRIER 2025

2025-090

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les achats sur la carte de crédit pour le mois de février au montant de 2 012.97\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

13. CORRESPONDANCES

13.1. DEMANDE DE COMMANDITE – DOMAINE DE LA CLERC-PELTRIE

2025-091

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution
ou annulation

2025-092

13.2. DEMANDE DE COMMANDITE – RELAIS POUR LA VIE

M. le maire fait part de la demande du Relais pour la vie, et en fait la promotion.

13.3. REMERCIEMENT HOP LA VIE! – CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ORGANISMES EN LOISIRS

M. le maire fait la lecture de la lettre de remerciement de l'organisme Hop la vie! du Sud de L'Islet suite à la réception de la contribution aux organismes.

13.4. DEMANDE DE COMMANDITE – TOURNOI DE QUILLES DU CERCLE DES FERMÈRES DE SAINT-PAMPHILE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité offre un montant de 100\$ en objet promotionnel à l'organisme du Cercle des Fermières de St-Pamphile pour l'événement du tournoi de Quilles qui aura lieu le 26 avril 2025.

13.5. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LE RE-LAIT MONTMAGNY-L'ISLET

M. le maire fait part de la demande de soutien financier du Re-Lait Montmagny-L'Islet.

13.6. REMERCIEMENT - SODISPA

M. le maire fait la lecture de la lettre de remerciements de la SODISPA pour la disponibilité des ressources administratives dans les dernières années.

13.7. DEMANDE DE COMMANDITE FABRIQUE DE SAINT-PAMPHILE – BRUNCH BÉNÉFICE 2025

Madame la conseillère Francine Couette fait part à la population de l'invitation à la population au brunch bénéfice de la Fabrique de St-Pamphile.

13.8. DEMANDE DE COMMANDITE – COMITÉ DES RÉSIDENTS DU CHSLD DE SAINTE-PERPÉTUE – LIVRES DE PAROISSES

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité offre deux exemplaires du livre souvenir du 125^e au Comité des résidents du CHSLD de Sainte-Perpétue.

13.9. REMERCIEMENT – FESTIVAL DU BÛCHEUX

M. le maire fait part à la population de la lettre de remerciement du Festival du Bûcheux pour la participation de la municipalité à la conférence de presse du 20 mars 2025.

13.10. INVITATION – GRAND RENDEZ-VOUS TOURISTIQUE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte d'autoriser un membre du conseil à participer au Grand rendez-vous touristique de la Chaudière-Appalaches, au coût de 45\$ + taxes, ainsi que les frais inhérents.

2025-094



2025-095
N° de résolution
ou annotation

14. TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Chacun des conseillers donne de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente assemblée soit close. Il est 20 :32.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale